



Arriérés de pension alimentaire

Par lili, le **08/10/2008** à **22:48**

Mon conjoint a divorcé en 1998 .

En 2002 , l'appartement que loue l'ex femme de mon conjoint est en vente , ne pouvant l'acheter , elle demande à la mère de mon conjoint de l'aide , celle ci achète l'appartement .

En 2005 , la mère de mon conjoint décède et lègue à son fils cet appartement où réside gratuitement son petit fils et sa mère . Mon conjoint de là ne verse plus de pension alimentaire à son fils , vu que lui et sa mère (salariée) ne lui paye aucun loyer , ni les charges inhérentes à l'appartement en copropriété et que son ex femme est satisfaite de ce compromis

En août 2008 , mon conjoint ne pouvant plus assumer le coût de cet appartement lui demande de lui verser un loyer cc et que lui redonnera la pension alimentaire à son fils comme avant . Face à son refus n'ayant d'autre choix il lui dit qu'il met l'appartement en vente et qu'ils doivent patir .

Son ex vient de prendre un avocat et exige de mon conjoint 3ans d'arriérés de pensions alimentaires période où ils les logeaient gratuitement (Loyer CC de 900 E) .

Que doit faire mon conjoint et que risque t'il puisqu'il refuse de payer ces arriérés

Merci par avance